Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_42-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/42

OBJET
Acquisition parcelles Monsieur GENTES – ZAC Pôle des Costières Vauvert

Séance du 22 avril 2025
Date de convocation : 16 avril 2025
Membres en exercice : 37
20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5ème Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6ème Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2ème Membre délégué — Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_42-DE

RAPPORTEUR : Bruno PASCAL

EXPOSE

La zone identifiée est située au Nord de la ZAC Pôle des Costières, le long de la voie d'Aubord.

Dans un contexte de forte demande en foncier économique La Communauté de communes de Petite Camargue porte depuis quelques années, le projet d'extension de la zone industrielle de Vauvert. Il répond à un triple objectif stratégique : soutenir l'attractivité économique du territoire, créer et maintenir de l'emploi et, garantir une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises.

Le choix de l'emplacement envisagé pour cette extension, en continuité directe de la zone existante, s'inscrit pleinement dans les orientations du SCOT Sud Gard. Ce périmètre a également été identifié par l'arrêté préfectoral créant une Zone d'Aménagement Différé (ZAD). Il identifie le périmètre de ce projet et a pour but de permettre à la Communauté de communes de constituer des réserves foncières afin de mettre en œuvre sa politique de développement à long terme.

Monsieur GENTES est propriétaire de plusieurs parcelles dans le secteur repéré pour cette extension, d'une superficie totale d'environ 98 487m² (tableau des parcelles ci-annexé) :

- AA 233 – 11 908 m²
- AA 54 – 2 854 m²
- AA 218 – 1 509 m²
- AA 61 – 3 435 m²
- AA 220 – 13 704 m²
- AA 222 – 12 561 m²
- AA 77 – 2 264 m²
- AA 76 – 1 966 m²
- AA 78 – 404 m²
- AA 73 – 5 690 m²
- AA 71 – 1 202 m²
- AA 235 – 14 311 m²
- AA 228 – 10 894 m²
- AA 229 – 4 527 m²
- AA 37 – 2 725 m²
- AA 231 – 8 533 m²

Des échanges ont eu lieu entre la Communauté de communes de Petite Camargue et Monsieur GENTES pour présenter le projet d'extension de la zone industrielle et l'acquisition de son foncier par la collectivité.

L'avis du pôle d'Evaluation Domaniale, en date du 8 novembre 2024, a déterminé la valeur vénale des dites parcelles à 362 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 15%, soit 416 400 € HT.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_42-DE

Vu l'avis du Domaine en date du 8 novembre 2024 joint en annexe ;

Vu la délibération N° 2025/03/22 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis de la commission « Développement Economique » du 1er avril 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Considérant que le projet d'extension de la zone industrielle est stratégique pour le développement économique et l'emploi local en vue de l'implantation de nouvelles entreprises, l'acquisition du foncier de Monsieur GENTES permettra de constituer la réserve foncière nécessaire ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'acquisition du foncier de Monsieur GENTES, sis "le Fiaou" à Vauvert, au prix de 416 400 € HT ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
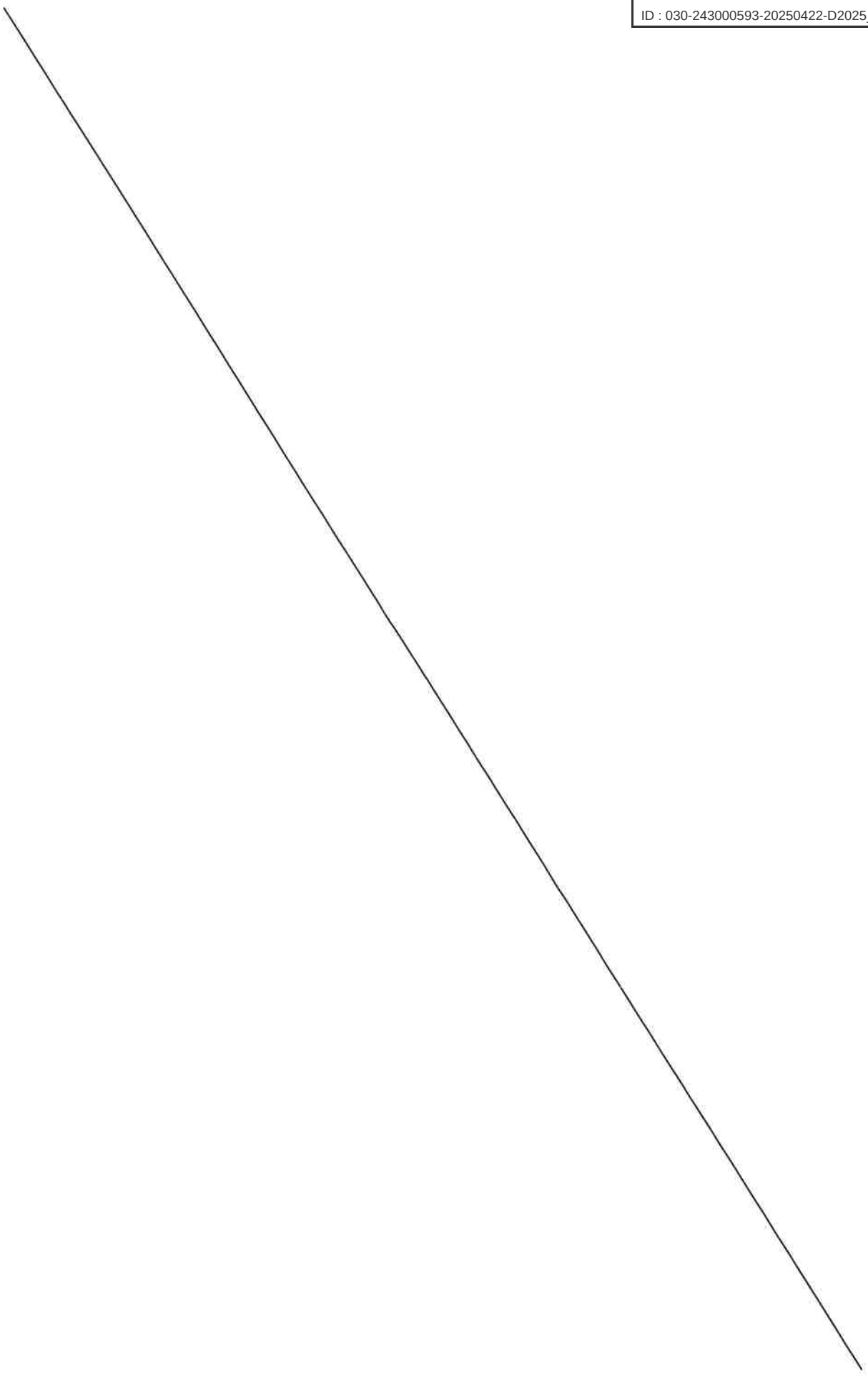
Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_42-DE